Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre
REQUÊTE déposée sous le n° 2012°282

Pierre FAU
87 route des gardes
92190 Meudon

Meudon, le 31 janvier 2012

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
16 FEV. 2012
DEPOT N°

Tribunal de commerce de Nanterre
4, rue Pablo Neruda
92020 Nanterre Cedex

A l'attention de M. Yves LELIÈVRE

OBJET : DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

Monsieur le Président,

Je, soussigné, M. Pierre FAU demeurant 87 route des gardes, 92190 Meudon agissant en qualité de fondateur de la société ABELUM Société par actions simplifiée en cours de formation, ayant son siège social 87 route des gardes, 92190 Meudon, ai l'honneur de vous exposer ce qui suit :

M. Pierre FAU demeurant 87 route des gardes, 92190 Meudon a décidé de procéder en sa qualité de futur actionnaire aux apports à la société en formation des biens suivants :

- 800 105 actions ordinaires de la société ATEXO Holding, société par actions simplifiée dont le siège est 17 boulevard des capucines, 75002 Paris, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 501 308 126
- 819 365 obligations convertibles de la société ATEXO Holding, société par actions simplifiée dont le siège est 17 boulevard des capucines, 75002 Paris, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 501 308 126
- 726 667 bons de souscriptions en actions de la société ATEXO Holding, société par actions simplifiée dont le siège est 17 boulevard des capucines, 75002 Paris, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 501 308 126

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander, conformément aux dispositions des articles L 225-8 et R 225-7 du Code de commerce, de bien vouloir désigner un commissaire aux apports ayant pour mission d'apprécier la valeur des apports en nature effectués à la société, à l'effet d'établir sous sa responsabilité un rapport sur la valeur desdits apports en nature, lequel sera annexé aux statuts de la société.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Pierre FAU
Fondateur de la société ABELUM SAS en formation

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
17 AVR. 2012
DEPOT N° 12035

REÇU
14 FEV. 2012
GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°12035 en date du 17/04/2012

##

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

Le Président

ORDONNANCE
2012O00282

Nous, Yves LELIEVRE, Président du Tribunal de commerce de NANTERRE,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Nommons François Xavier. Rivière
47 Rue de Courcelles
75008 PARIS

en qualité de

☒ Commissaire à la fusion et/ou à la scission et/ou aux apports et/ou à la transformation et s'il y a lieu, aux avantages particuliers

☐ Commissaire chargé d'apprécier la valeur d'un ou plusieurs biens dans le cadre de l'article L 225-101 du Code de Commerce

☐ Commissaire chargé de vérifier l'actif et le passif dans le cadre de l'article L 228-39 du Code de Commerce

Disons que le (ou les) commissaire(s) disposera (ont) d'un **délai qui ne pourra être inférieur à 35 jours** pour exécuter sa(leur) mission et ce, à dater de la présente ordonnance.

Disons que le (ou les) commissaire(s) ci-dessus désigné(s) nous fera (ont) parvenir une attestation d'indépendance et d'impartialité pour exécuter sa mission (modèle joint). La présente nomination ne prendra effet qu'à dater de la signature de ce document.

Disons qu'en outre, cette attestation sera jointe au rapport du (des) commissaires(s).

Disons que le (ou les) commissaire(s) désigné(s) pourra (ont) se faire assister, s'il y a lieu, par un ou plusieurs experts de son (leur) choix dans l'accomplissement de sa (leur) mission.

Disons que le(s) commissaire(s) désigné devra (devront) nous soumettre le montant de ses (leurs) honoraires avant de les percevoir, en justifiant de l'accord écrit préalable des sociétés concernées, accord qui devra être joint à la requête en fixation de la rémunération.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à NANTERRE, le 14/02/2012
Y. LELIEVRE